



AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par la soussignée, Brigitte Beauparlant, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe, de la susdite municipalité,

QUE lors de la séance du 14 janvier 2019, le conseil de la Municipalité de Lanoraie a adopté le règlement suivant :

**« Règlement modifiant le règlement numéro 84-2013
Limite de vitesse sur le rang Saint-François »
portant le numéro 84-2-2019**

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal, au 57, rue Laroche, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, du lundi au vendredi.

Que ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, soit le 15 janvier 2019.

DONNÉ à Lanoraie ce 15 janvier 2019.

Brigitte Beauparlant,
secrétaire-trésorière adjointe
et directrice générale adjointe